

## FICHES PRATIQUES

### Commerces éco citoyens

Fiche 1 : LES EMBALLAGES ET LES SACS PLASTIQUES

Fiche 2 : LES DÉCHETS

Fiche 3 : L'ÉNERGIE

Fiche 4 : L'EAU

Fiche 5 : LE PAPIER ET LA COMMUNICATION ÉCORESPONSABLE

Fiche 6 : MIEUX CONSOMMER

Fiche 7 : SE DÉPLACER



Ces fiches proposent des pistes d'amélioration dans le but d'encourager quelques gestes simples profitables à l'environnement. Il est aujourd'hui important d'adopter des « réflexes » afin de maîtriser notre impact sur la planète et de prendre en compte les facultés limitées de la terre. Cet outil vise également à maîtriser les charges en termes d'utilisation des ressources, respecter et anticiper les obligations réglementaires. La gestion écologique d'un commerce peut évoluer vers une gestion gagnante dans un contexte de concurrence qui s'accroît.

### QU'EST-CE QU'UN COMMERCE ECOCITOYEN?

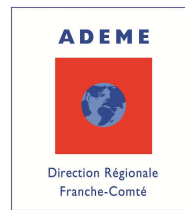
Depuis 2010, un réseau de 90 commerces éco citoyens a été constitué. Les gestionnaires se sont engagés dans un processus d'amélioration continue pour l'ensemble des postes de leur entreprise : sacs, gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, choix des produits d'entretien, choix des fournisseurs, communication, déplacements des salariés... Ils bénéficient de diagnostics et d'un suivi par un prestataire compétent.



### L'ENVIRONNEMENT PRÉOCCUPE DE PLUS EN PLUS LE CONSOMMATEUR

**8%** des consommateurs français accordent désormais autant d'importance au label agriculture biologique qu'au « made in France » (**7%**). - **39%** des consommateurs vont chercher des informations sur internet sur des produits alimentaires avant de les acheter - **80%** déclarent acheter désormais des produits locaux. *Sondage Ipsos Janvier 2014*

**88%** des français déclarent que la crise économique devrait être une occasion de revoir nos modes de vie et de consommation- *Etude Ethicity 2012*



## Fiche 1 : Les emballages et les sacs plastiques



### À savoir!

300, c'est le nombre de sacs plastiques utilisés chaque année par un Français. Le ministère de l'écologie propose de mettre fin à l'utilisation des sacs plastique non réutilisables à compter du 1er janvier 2016.

Les grandes surfaces alimentaires ont engagé, depuis des années, un **retrait progressif des sacs plastique à usage unique en caisse**. Grâce à cette initiative qui a poussé les clients à utiliser des sacs réutilisables, leur nombre est passé de **10 milliards à 700 millions, entre 2002 à 2011**.



En fonction de leur nature, de leur densité, de leur réaction à la chaleur et de leur température de fusion, **les plastiques ne se recyclent pas tous dans les mêmes conditions**. Le sac plastique ne se recycle pas comme une bouteille d'eau. Avec l'ensemble des emballages plastique, il faut compter une trentaine de composants chimiques différents, contre seulement deux pour les bouteilles et flacons jusqu'ici recyclés. Néanmoins, avec l'augmentation du prix du pétrole, certaines sociétés se sont lancées dans le recyclage des sacs plastiques.

**Une fois enfoui, un sac plastique met plusieurs siècles à se décomposer pour une durée de vie moyenne de 20 minutes !**

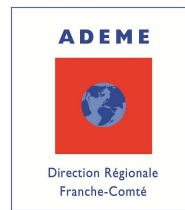
### Les logos du recyclage



Le symbole du « point vert » informe que les entreprises versent une contribution financière à un organisme de recyclage agréé afin d'aider les communes à développer la collecte sélective

Un triangle constitué de 3 flèches, l'Anneau de Moebius (ci-dessous), est le symbole du recyclage. Il est mis en place par la Norme Internationale ISO 14021 :

« Ce produit ou cet emballage est techniquement recyclable »



## Quelques conseils

### ◆ Évitez de distribuer automatiquement des sacs plastiques

Au contraire, gérez-les au besoin de votre client. Les cartes postales, par exemple, ne nécessitent pas de sacs. Certains commerçants les remettent dans un papier recyclé plié en deux.

Choisissez votre sac en fonction du volume de l'objet et si possible supprimez les sacs pour les petits objets que les clients peuvent facilement glisser dans leur propre sac.

### ◆ Distribuez des cabas à vos clients

C'est le moyen de communiquer sur votre démarche, expliquez les enjeux et encouragez les clients à se servir de sacs respectueux de l'environnement. Certains commerçants, en les distribuant, ont enregistré une baisse de 45 % de leurs coûts d'achat de sacs.

### ◆ Récompensez les clients qui ne prennent pas de sacs en plastique. Fournissez des sacs biodégradables ou en papier

### ◆ Faites payer vos sacs plastiques à prix coûtant

Cela dissuade votre client d'en utiliser.

### ◆ Demandez à vos fournisseurs de vous livrer en vrac

C'est le moyen de faire évoluer les comportements ; d'autres commerces l'ont déjà fait.

### ◆ Si vous faites du commerce de détails, proposez des cagettes

Elles peuvent être réutilisées par vos clients lors de leurs prochains achats.

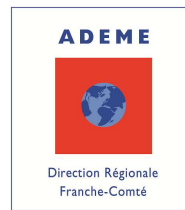
### ◆ Évitez les suremballages

Ils sont souvent utilisés pour le marketing, mais ils ne sont pas vraiment utiles pour votre client...



## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ La franchise Artisans du monde a obtenu l'aval du siège pour passer aux sacs en papier recyclé suite au diagnostic
- ✓ Le Trou de souris a initié la distribution d'un écobag spécial bouteilles
- ✓ Le pressing Dété a mis en place la réutilisation des sacs des clients.
- ✓ Le Dragon d'or réutilise systématiquement les sacs personnels et cartons



## Fiche 2 : Les déchets



### Pourquoi recycler ?

Les enjeux du recyclage sont très importants pour :

- **réduire le prélèvement sur les ressources naturelles**
- **diminuer le volume des déchets**
- **valoriser au maximum les déchets ménagers en évitant la mise en décharge ou l'incinération.**

**Recycler deux bouteilles plastiques permet de fabriquer une écharpe.**

**Or, en France, seulement 19 % des plastiques ont été recyclés.**

Source : PAPREC, 2010



**« Tout distributeur, détaillant ou grossiste, de piles et d'accumulateurs est tenu – que ces piles ou accumulateurs soient ou non incorporés à des appareils – de reprendre gratuitement les piles ou accumulateurs usagés du type de ceux qu'il commercialise qui lui sont rapportés ».**

Décret n° 99-374 du 12 mai 1999

**Suite à un enregistrement comme point de collecte auprès d'un des deux organismes COREPILE ou SCRELEC, des collecteurs et des matériels de stockage vous seront fournis gratuitement. La collecte est gratuite.**

**Vous pouvez joindre ces organismes pour plus d'information :**

**COREPILE au 0 820 802 820**

**SCRELEC au 0 825 82 82 82 / 01 41 33 08 53**

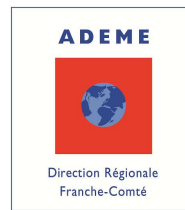
**Le nombre de déchets des entreprises à activité spécifique (énergie, commerce, tertiaire...) s'élève à 16,5 millions de tonnes en France.**

Source : IFEN, rapport sur l'état de l'environnement en France, 2006

### À savoir!

Une étude menée par l'ADEME sur 100 entreprises en deux ans, et à activité constante, montre que 63 % des entreprises ont réduit leur production de déchets et 46 % l'ont réduite de plus de 10 %. Sur la même période, les coûts de gestion externes des déchets des entreprises ont diminué de 10 %. L'étude a démontré que plus une entreprise réduit ses déchets, plus elle fait des économies. En effet, la prévention permet non seulement de réduire les coûts de gestion des déchets mais aussi de diminuer les coûts d'achat des matières et des fournitures.

Source : ADEME



La CCI du Doubs propose un site [www.cciexpert.net.fr](http://www.cciexpert.net.fr) où vous pourrez trouver de précieux renseignements sur les prestataires locaux qui proposent leurs savoir faire dans les diagnostics environnementaux (eau, pollution, amiante, bruit, gestion des déchets...)

## Pour mieux se repérer

Ce sigle a été élaboré pour encourager au recyclage de ce type de matériau.

France Aluminium Recyclage propose ce sigle pour permettre d'identifier le matériau ; le SYBERT recycle l'aluminium (A mettre dans une poubelle jaune).

Ce symbole indique la présence de plastique au sein d'un produit.

- 1) PET : Polyéthylène Teraphtalate
- 2) PEhd : Polyéthylène haute densité
- 3) PVC : PolyChlorure de Vinyle
- 4) PEbd ou PEld : Polyéthylène basse densité
- 5) PP : Polypropylène
- 6) PSE : Polystyrène Expansé
- 7) Autres

L'emballage est composé de verre recyclé. Vous pouvez recycler le verre.

Il indique que l'emballage ou le produit est composé en tout ou partie de matériaux recyclés. Un pourcentage est indiqué au dessus de la flèche.

L'emballage peut être réutilisé avec ou sans traitement (nettoyage).  
C'est valable pour les bouteilles de verre ou palettes de bois, par exemple.



## Pour prévenir la production de déchets

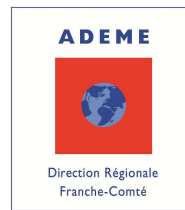
♦ **Vous pouvez recharger les cartouches d'impression.** Il existe beaucoup de "recycleurs" (associations ou non) qui proposent le service de collecte, recyclage... Faites attention aux points suivants : la garantie de la qualité des cartouches d'encre, le bilan carbone de l'opération (localisation géographique du recycleur), l'obtention d'un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) avec le nom du recycleur en installation de destination et enfin le niveau de certification du recycleur (ISO 14001).

♦ **Privilégiez pour vos fournitures des produits générant moins de déchets** comme les produits vendus en grande contenance, les produits concentrés, les écorecharges... Mettez à disposition un point de **collecte de piles au sein de votre magasin !**

Seulement 33 % en sont recyclées et elles sont très nocives pour l'environnement. Profitez-en pour communiquer avec vos clients ; ils sont attentifs aux problèmes écologiques.

Adresse utile : <http://www.screlec.fr/www/entreprises.html>

♦ **Pour parfumer votre commerce**, utilisez des huiles essentielles, des pots-pourris, des plantes parfumées au lieu d'aérosols.



## Pour participer à la filière de recyclage

### ♣ Recyclez vos Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Si vous achetez un nouveau matériel, confiez l'ancien à votre vendeur. En effet, les distributeurs se doivent de reprendre gratuitement l'ancien lors de la vente d'un nouveau matériel, sous réserve que le produit vendu et le produit repris soient du même type.

♣ **Partagez les trajets vers la déchèterie avec d'autres commerçants** ; cela diminue les consommations de carburant et permet de mutualiser les déplacements.

♣ **Pratiquez le compostage individuel.** Le SYBERT (syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) propose des composteurs à prix réduits fabriqués localement qui vous permettront de valoriser vos déchets et faire vous-même du compost.

♣ **Recyclez le verre, il est 100 % recyclable, à l'infini** (les bouteilles, flacons, bocaux et pots)

♣ **N'oubliez pas de trier pour le recyclage** de vos emballages plastique et vos plastiques. Attention aux consignes de tri, tous les plastiques ne sont pas recyclés.

♣ **Triez les déchets dangereux** (cartouches, piles, peintures...) et éliminez-les correctement. Certains déchets, tels que les médicaments, les textiles font l'objet de collecte spécifique.

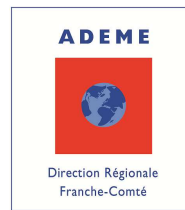
♣ Pour les déchets pouvant servir de matières premières à d'autres entreprises, il existe **une bourse aux déchets** : [www.bourse-des-dechets.fr](http://www.bourse-des-dechets.fr)

♣ Les commerçants du centre-ville de Besançon peuvent actuellement bénéficier **d'une collecte spécifique des emballages en carton**. L'éligibilité à ce service, actuellement non facturé, est conditionnée par l'adhésion à la charte "Cartons Citoyens" et le respect de ses règles et recommandations.

Pour vous renseigner, adressez-vous au service des déchets du Grand Besançon au **03 81 41 55 35**

## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ Le salon l'Appartement a mis en place un service de remplissage des flacons rapportés par les clients et une reprise contre un chèque cadeau des appareils électriques de coiffure usagés des clients.
- ✓ Le salon Plein Hair et la bijouterie Grandemange privilégient des produits qui présentent un emballage minimal.
- ✓ Lush favorise le conditionnement des produits dans de grands flacons (50 mL) au lieu de (10mL)
- ✓ Le salon Valérie C, suite à une session de formation, a mis en place le tri sélectif.
- ✓ Certains commerçants et restaurateurs distribuent de la Bisontine.
- ✓ Biocoop a mis en place une collecte des déchets organiques par les jardins de Cocagne et paie une société pour l'enlèvement des cartons.
- ✓ Nature et découvertes a expérimenté le lombricompostage en lien avec le SYBERT.
- ✓ Le restaurant Monsieur Victor recycle ses ampoules.
- ✓ La droguerie récupère les piles, ampoules usagées et petits appareils ménagers des clients.
- ✓ Le Trou de souris propose du fromage blanc en vrac contenu dans les récipients rapportés par les clients et a supprimé les emballages aluminium au profit de papier gras avec dérouleur
- ✓ Le tabac épicerie a mis en place des sacs à pain réutilisables, fait reprendre ses palettes bois par ses fournisseurs et récupère les bouteilles de gaz vides
- ✓ La mise en place du tri sélectif des déchets au marché des Beaux arts est en cours



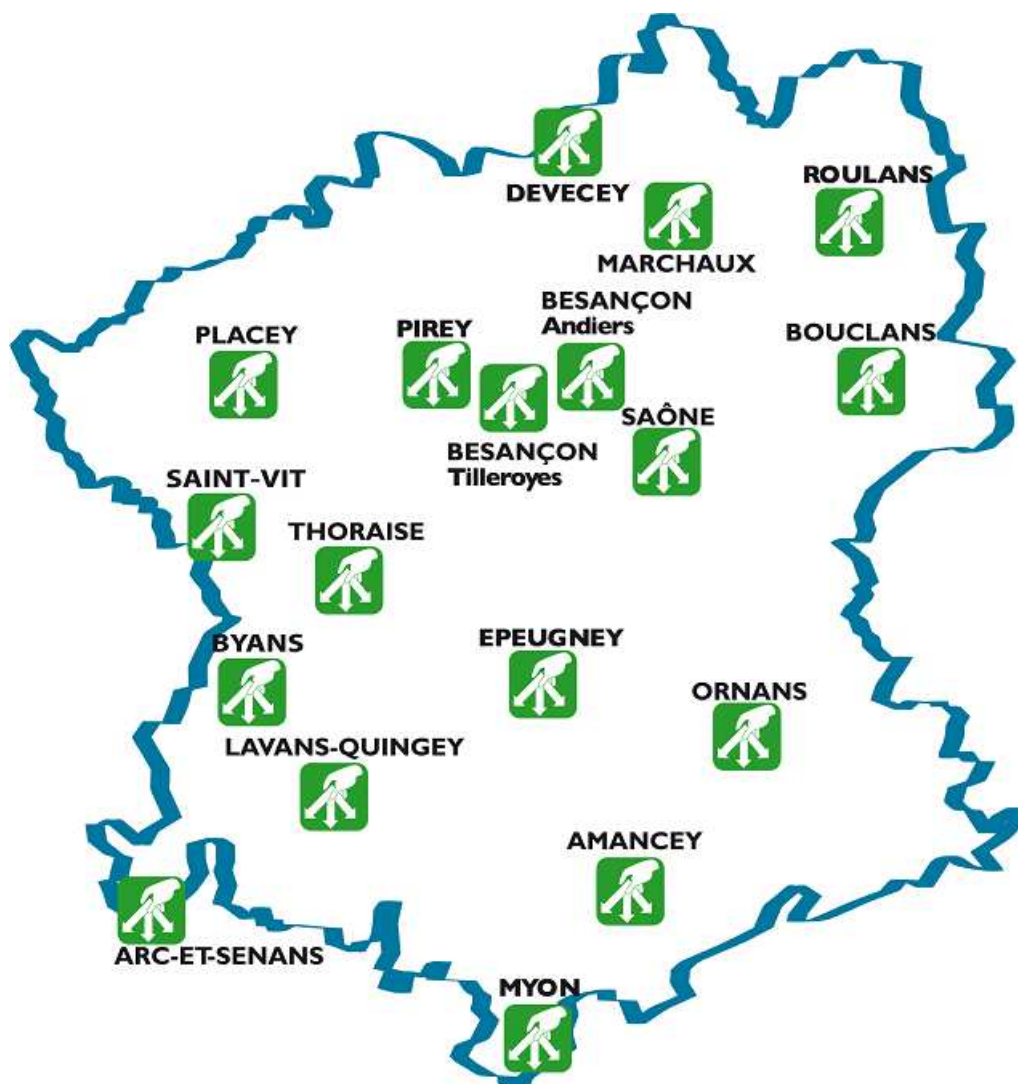
## Pour mieux se repérer

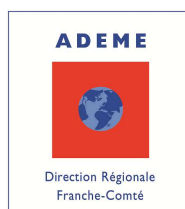
**Des déchèteries sont disponibles** sur le territoire de Besançon et accessibles aux professionnels. Le coût est fonction du volume et de la nature des déchets apportés.

**Avez-vous demandé votre badge d'accès réservé aux professionnels ?** Vous pouvez le faire en téléchargeant le formulaire d'inscription ([http://www.sybert.fr/je\\_badge.html](http://www.sybert.fr/je_badge.html)) et en le retournant dûment complété accompagné des pièces justificatives demandées auprès du SYBERT (4 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON). Il vous permet d'apporter des déchets non dangereux.

### Carte schématique d'implantation des déchetteries

18 au total dont 6 sur le Grand Besançon : Besançon Andiers, Besançon Tilleroyes, Marchaux, Pirey, Saône, Thoraise.

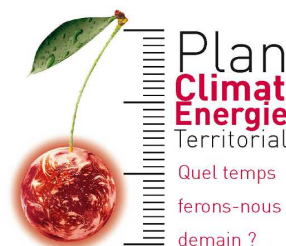




## Fiche 3 : L'énergie

### À savoir!

La Ville de Besançon s'est engagée aux côtés du Grand Besançon pour construire son **Plan Climat Énergie Territorial** pour répondre aux enjeux climatiques. Une réduction des gaz à effet de serre, par une limitation de la consommation énergétique et le recours aux énergies renouvelables, font partie des objectifs prioritaires de la France.



**« Les énergies fossiles sont le charbon, le gaz et le pétrole. Au rythme actuel de leur consommation, le temps nécessaire à leur reconstitution dépasse largement le temps nécessaire aux hommes pour utiliser totalement les stocks existants ».** Source : Alain Yves HUC. Le pétrole des profondeurs océaniques. Pour la Science, 307, 44-53. Mai 2003.

Pour produire 1 kg de laitue, il faut consommer une énergie équivalant à 3,4 Mégajoules dans une culture à ciel ouvert et 160 Mégajoules en serre chauffée.

Il faut consommer environ 100 fois plus d'énergie pour produire un concombre sous serre qu'à ciel ouvert : 0,0076 litres de fuel par kilo de concombre cultivé à ciel ouvert contre 0,87 litres de fuel par kilo de concombre cultivé en serre chauffée.

Source : A. Carlsson-Kanyama and Mireille Faist, Energy use in the food sector - A data survey, 2000

**25 à 50 % de la facture d'électricité d'un commerce provient de l'éclairage.**

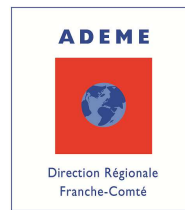
Pour attirer les clients, les produits doivent être mis en valeur dans les vitrines et le magasin. Aussi, il est important de concilier la meilleure mise en scène possible en limitant la consommation énergétique.

**Limitation réglementaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 :** Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement. Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition peuvent être allumés à partir de 7 heures ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.

Les lampes basse consommation durent 10 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'électricité que les ampoules traditionnelles.







## Veillez à la veille !

### Voici quelques exemples de consommation d'appareils laissés en veille :

Télévision : 3 à 20 W Magnétoscope : 6 à 15 W  
Chaîne stéréo : 0 à 5 W Ordinateur PC : 0 à 4 W  
Lecteur CD : 0 à 21 W Système alarme : 10 à 15 W  
Radio-réveil : 1 à 3 W Photocopieur : 20 à 25 W  
Fax : 10 à 20 W Machine à café : 2 à 4 W  
Live box : 10 W



### Les labels concernant l'énergie



Ce logo est attribué aux produits (ordinateurs, imprimantes, copieurs...) dont la consommation électrique est la plus faible. Il est mis en place par l'EPA (Agence fédérale de l'environnement des États-Unis).



Ce logo atteste que les produits ne respectent pas uniquement la qualité mais aussi des critères respectueux de l'environnement (puissance lors du mode veille...)

**Ainsi un ordinateur, écran, box et imprimante en simple veille qui consomme 20 W coûtera 20 W x 24 h x 365 j = 175 kWh / an soit environ 18,80 €.**

### Pour aller plus loin :

**Les LED** (Light Emitting Diode) appelées en français DEL (Diode Electro Luminescente) permettent de produire de la lumière avec un très bon rendement. C'est sans doute un mode d'éclairage qui a de l'avenir, car il offre des avantages tels qu'une durée de vie très longue (100 000 heures contre 10 000 pour les fluocompactes et 1 000 pour les incandescences), des dimensions compactes, une puissance équivalente aux ampoules à incandescence, une consommation particulièrement faible et une résistance aux chocs. Elles sont adaptées pour les enseignes.

**Depuis 2006, la collecte et le recyclage des ampoules à économie d'énergie sont obligatoires.**

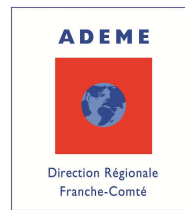
### Choisissez votre offre énergétique

Depuis le 1er juillet 2004, vous pouvez choisir votre fournisseur d'électricité ou de gaz.

Le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) recense les fournisseurs. Des offres énergétiques « vertes » sont disponibles. Par exemple ENERCOOP assure une fourniture constituée à 100 % d'énergies renouvelables.

Renseignez-vous sur les différentes offres proposées, leur intérêt économique pour la gestion de vos locaux et l'implication du fournisseur dans le développement durable.

Vous pouvez réfléchir à développer en propre des systèmes d'alimentation énergétique à base d'énergies renouvelables : panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, micro éoliennes, bois.



Ville de  
**Besançon**

## Des contacts utiles

### L'espace info énergie

Dans chaque Espace Info-Energie (EIE), des spécialistes informent sur l'efficacité énergétique : gestes simples, équipements, aides financières, etc

**Adresse du site de Besançon :**

ADIL du Doubs

1C, chemin de ronde du fort Griffon

25000 Besançon

Tél. : **03 81 61 92 41**

Pour les contacter par mail :

**Adil25.info-energie@orange.fr**

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 – 14h00 – 17h00

et le vendredi de 14h00 – 17h00



Le numéro « **info direct environnement** » de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs vous permet de pouvoir bénéficier d'une réponse rapide à vos questions sur l'environnement : **03 81 25 26 27**

**Le Pack de Performance Energétique, PPE**, développé par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, l'Ademe et le Conseil régional, peut vous permettre d'économiser 10 % sur vos factures d'énergie.

Contactez la Chambre des Métiers et de l'Artisanat au **03 81 21 35 26** ou **environnement@cma-doubs.fr**

**Découvrez et adoptez les gestes éco-citoyens en visitant le « Logis 13 éco ».**

**13, avenue de Bourgogne à Besançon**



Du salon à la cuisine, de la salle de bains aux toilettes, venez découvrir les gestes du quotidien qui vous permettront de participer activement à la préservation de l'environnement tout en faisant des économies.

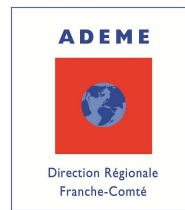
Appeler la Direction de la Maîtrise de l'énergie à la Ville de Besançon

Tél. : **03 81 41 53 93**

Pour les contacter par mail :

**[secretariat.maitrise-energie@besancon.fr](mailto:secretariat.maitrise-energie@besancon.fr)**

Fiche d'inscription téléchargeable sur **[www.besancon.fr](http://www.besancon.fr)** – Rubrique développement durable



## Quelques conseils

### L'ÉCLAIRAGE

#### ⚡ Évitez ou baissez l'éclairage de vos vitrines la nuit

La Ville de Besançon a mis en place un plan d'optimisation de la performance énergétique de l'éclairage public dans le cadre du label Cit'ergie. Elle vise une consommation à terme d'un ratio de 15 Mwh/km. C'est l'occasion de réduire l'éclairage nocturne en harmonisant les horaires d'éclairage.

#### ⚡ Utilisez des lampes basse consommation ou des LED

C'est l'occasion de faire des économies : elles consomment beaucoup moins et durent plus longtemps. N'oubliez pas de les recycler en vue de leur valorisation ; c'est obligatoire.

#### ⚡ Enlevez la poussière sur les ampoules ; elle occasionne des baisses d'éclairage jusqu'à 30 %

#### ⚡ L'utilisation de lampes compactes à décharge à haute intensité (DHI) réglables (lampes aux halogènes métalliques) peut s'avérer dangereuse pour l'éclairage des présentoirs

### LA CLIMATISATION

#### ⚡ Évitez la climatisation

Facteur de risques liés à la santé, (légionellose, rhumes...), la climatisation est également consommatrice d'énergie, coûteuse (700 € par an) et très polluante pour l'atmosphère car elle contribue à l'effet de serre à cause des fuites du fluide frigorigène et de la surconsommation d'énergies lors de son fonctionnement. (Les consommations de carburants lors de son utilisation en voiture sont augmentées selon les cas de 20 à 70 %).

**Faute d'un entretien régulier, un climatiseur peut perdre de 1 à 2 % de son efficacité chaque année.**

**Ne la déclenchez pas sans consulter la température !** Le ministère de la Santé conseille sa mise en route à partir de 26°C et l'ADEME conseille de maintenir une température constante pas plus basse que 3° à 4°C par rapport à la température extérieure. Aérez votre commerce la nuit si cela est possible.

⚡ Vous pouvez également opter pour des ventilateurs au plafond, qui consomment moins qu'une climatisation et brassent beaucoup d'air.

**Avec une climatisation, réglée à 20°C au lieu de 19°C vous réduisez sa consommation d'électricité de 7 % !**

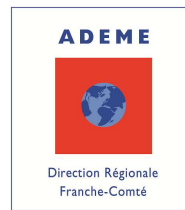
### LE CHAUFFAGE

#### ⚡ Les rideaux d'air et l'ouverture des portes du magasin.

Le rideau d'air chaud ne permet de retenir que 70 à 80 % des déperditions de chaleur et entraîne des surconsommations d'énergie ; limitez en l'utilisation. Si le rideau d'air permet une légère économie lorsque les portes sont ouvertes, l'économie serait supérieure avec la porte fermée. Vos clients n'hésiteront pas à pousser la porte pour se mettre au chaud.

#### ⚡ Évitez l'ouverture des portes de votre établissement lorsque vous chauffez !

Si la porte est parfois perçue comme une barrière psychologique à l'entrée du client dans un magasin, l'entrée d'un client n'entraîne pas forcément un achat et une porte de magasin fermée peut également retenir un client. Aucune étude sérieuse n'a indiqué le pourcentage précis de pertes ou gains d'achat lié à la fermeture de la porte. Beaucoup de commerçants ont choisi de fermer leurs portes.



## LA GESTION DU FROID

Les métiers alimentaires sont les plus concernés par la production de froid avec une consommation énergétique qui peut représenter plus de 50 % de la facture. Faites diagnostiquer l'installation pour repérer les gisements d'économie.

Les présentoirs réfrigérés ouverts consomment énormément d'énergie.

💧 **Pour diminuer les pertes énergétiques, vous pourriez couvrir vos présentoirs** durant les heures de fermeture.

Lorsque vous les remplacerez, vous pouvez envisager de vous munir de présentoirs verticaux avec portes vitrées ou en acrylique, dans le but d'atténuer la charge frigorifique et la consommation d'énergie.

Vérifiez que le fournisseur a le label Qualiclimafroid. Ceci vous garantit le respect des contraintes réglementaires liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement.



Un décret du 7 décembre 1992, relatif à certains fluides réfrigérants, impose la vérification annuelle de l'étanchéité des installations, interdit l'évaporation de fluides dans l'atmosphère et impose leur récupération lors de vidanges.

💧 **Isoler le commerce tout en assurant une bonne ventilation**

Le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France car il absorbe 42,5 % de l'énergie. Or, le chauffage, c'est 70 % de l'énergie consommée par le logement en France. La réglementation thermique fixe le niveau de performance minimal pour les éléments remplacés ou installés dans des locaux existants.

Le commerçant qui effectue des travaux doit raisonner son investissement en considérant l'amortissement et le retour sur investissement (Économie d'énergie) car si les équipements à haute performance énergétique coûtent plus cher à l'achat, le gain économique, environnemental et social (confort, santé...) à long terme est important.

💧 **Renseignez-vous auprès de votre banque** : des prêts à taux zéro, des crédits d'impôts existent pour améliorer la performance énergétique de vos locaux.

💧 **Programmez votre chauffage à 19°C**. 1°C en plus chez soi = 7 % de consommation supplémentaires. Vous pouvez faire environ 3 à 5 % d'économie en utilisant des vannes thermostatiques. Un thermostat d'ambiance programmable qui diminue automatiquement la température pendant la nuit et l'augmente au matin occasionne 5 à 8 % d'économies. Si le programme inclut les périodes de fermeture, les week-ends, c'est jusqu'à 30 % d'économies que vous pouvez réaliser.

💧 **Entretenez votre chauffage et votre chaudière**, il vous permettra d'en améliorer l'efficacité. Pensez à purger les radiateurs.

## LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

### Éteignez vos appareils électriques en veille

Selon l'ADEME, l'énergie consommée par le mode de veille de l'ensemble des appareils électroniques en France est estimée à 10 000 kWh soit 2,5 % de l'énergie totale consommée.

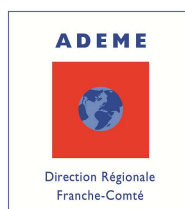
L'étiquette énergie vous renseigne sur les consommations énergétiques, d'eau et la production sonore des appareils électriques. La catégorie A est la plus économe, la lettre G est la plus consommatrice d'énergie. Les appareils classés A ou B sont souvent les plus chers, mais sont compensés par une durée de vie plus longue. Un appareil A consomme trois fois moins qu'un appareil C. Lors de l'achat d'un appareil, calculez le coût total sur la durée de vie de l'appareil incluant les coûts d'usage. Lorsque vous souhaitez vous munir d'un nouvel appareil, préférez des objets labellisés (NF Environnement, Écolabel Européen).

Énergie		Lave-linge
Fabricant		
Modèle		
<b>Économe</b>		<b>A</b>
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
<b>Peu économe</b>		
Consommation d'énergie kWh/cycle	0.95	
<small>La consommation varie légèrement des conditions d'utilisation du fabricant</small>		
Efficacité de lavage	A+++	
Efficacité d'essorage	B+++	
<small>À plus de 1200</small>		
Volume d'essorage (kg/litres)	1200	
Capacité (blanc kg)	5,0	
Consommation d'eau L	48	
Bruit [dB(A) re 1 pW]	Lavage	31
	Essorage	83
<small>Norme EN 61000-3-2 Classe A Réduction des émissions de bruit</small>		



## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ Le restaurant Monsieur Victor a opté pour un chauffage au bois en remplacement de convecteurs électriques.
- ✓ Culture Indoor et Le p'tit dénicheur ont supprimé le poste de chauffage.
- ✓ Les chocophyles heureux ont supprimé un poste de chauffage électrique.
- ✓ Le fournil comtois a supprimé une chaudière au fioul au profit du gaz bouteille.
- ✓ L'Atelier d'antan, le salon Plein Hair, l'atelier Fontaine Argent (salle de sports), la Mercerie Gauthier, la Nouvelle quincaillerie bisontine, Artisans du monde ont fait le choix de ne pas climatiser leurs locaux.
- ✓ Zee begoody a supprimé les veilles et installé 100% LCB pour son éclairage
- ✓ Biocopp a contractualisé son énergie avec Enercoop



Ville de  
**Besançon**



## Fiche 4 : L'eau

### À savoir!

**Au 20<sup>e</sup> siècle, la consommation d'eau dans le monde a été multipliée par 7 alors que la ressource en eau disponible a diminué.**

**Petites fuites, grandes factures :**

**Un robinet qui goutte : 35 m<sup>3</sup>/an = 80 €**

**Un filet d'eau qui coule : 140 m<sup>3</sup>/an = 320 €**

**Une chasse d'eau qui fuit : 220 m<sup>3</sup>/an = 500 €**

**Des appareils économes en eau sont actuellement disponibles sur le marché.**

Équipement	Mitigeur	Aérateur (mousseur)	Pomme de douche « éco »
Réduction du débit d'eau	10%	30 à 40%	50%

Les WC sont les plus gros consommateurs d'eau de la maison. Les toilettes standard ont un réservoir de 9 litres, soit une consommation annuelle de 15 m<sup>3</sup> par an et par personne. **Des chasses d'eau à double commande** permettent d'économiser 6 litres d'eau à chaque utilisation, lorsque le "petit bouton" est pressé.

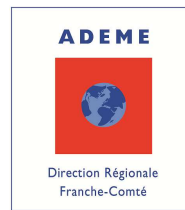
### Le saviez-vous ?

L'eau en bouteille est 100 à 300 fois plus onéreuse que l'eau du robinet ; pour produire 1 litre d'eau minérale, on utilise 7 litres d'eau. La production de bouteilles en plastique occasionne des consommations d'énergie et de matière première pour l'acheminement et la fabrication et produit des déchets.

Le coût de l'eau du robinet à Besançon est l'un des moins élevés de toutes les villes de France. Elle est **100 fois moins onéreuse** que l'eau en bouteilles plastique et bien moins gourmande en énergie lors de sa production.

Contrôlée en permanence elle est potable et ne présente pas de risque pour la santé.





## Quelques conseils

### Baissez vos consommations

#### 💧 Équipez vos robinetteries de réducteurs de débit, d'aérateurs, de mitigeurs

Un robinet classique débite en moyenne 16 litres d'eau par minute, pensez à l'équiper d'un économiseur d'eau qui vous fera consommer environ 10 litres de moins à la minute.

#### 💧 Surveillez votre consommation d'eau et les fuites !

Étudiez vos factures, analysez vos consommations d'eau. Un écart important révèle parfois une fuite. Vous pouvez le vérifier en relevant votre compteur le soir et le lendemain matin si vous ne disposez pas d'appareils consommant de l'eau.

#### 💧 Utilisez des chasses d'eau double flux

Lorsque vous changez votre chasse d'eau, installez-en une double flux plus économique.

Une chasse d'eau qui fuit, sur un an, occasionne une perte financière de 50 à 100 €.

Certaines peuvent en présenter jusqu'à 20 % de la consommation.

En mettant une brique ou une bouteille lestée dans le réservoir des toilettes, vous pouvez diminuer votre consommation d'eau.

#### 💧 Entretenez vos équipements

Entretenez les joints et les plomberies, le mauvais entretien est facteur de fuites.

## Évitez la pollution des eaux

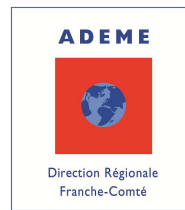
#### 💧 Ne pas jeter dans l'évier les produits susceptibles de polluer l'eau : les porter en déchèterie.

La nomenclature relative aux produits chimiques a changé. De nouveaux pictogrammes associés à des phrases de risque sont en vigueur. **Pensez à lire les étiquettes.**



## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ Chapitre.com a relié la fontaine à eau destinée à sa clientèle au réseau.
- ✓ De nombreuses enseignes ont installé des systèmes hydro économes comme recommandés et mis des bouteilles d'eau dans le réservoir à eau des W.C.



## Fiche 5 : Le papier et la communication éco responsable



Fabriquer du papier à partir de papier récupéré consomme de 60 à 70 % d'énergie en moins que la fabrication à partir de pulpe de bois vierge et réduit la consommation d'eau de plus de 50 %.

En récupérant vos papiers de bureaux, vous réduisez votre production de déchets de 70 % en seulement quelques semaines.

Source : [www.nouvelle-attitude.fr/enjeux.html](http://www.nouvelle-attitude.fr/enjeux.html)

**Seulement 20 % du gisement des papiers issus des bureaux est recyclé.**

(source : ADEME)

**1 tonne de papier = 19 arbres adultes entiers**  
Pour 1 tonne de papier recyclé on épargne 2,5 tonnes de bois.

Depuis environ 10 ans, la consommation de papier et de cartons dans le monde s'accroît en moyenne de 3,3 % chaque année.

Contrairement aux idées reçues, l'apparition des nouvelles technologies a accru l'usage du papier.

Source : [www.lepapier.fr](http://www.lepapier.fr)

### À savoir!

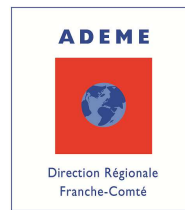
L'article L541-10-1 du Code de l'environnement, à compter du 1er juillet 2008, oblige la contribution de l'émetteur d'imprimés papiers, et de tout support papier imprimé (à l'exception des papiers d'hygiène, d'emballage, de décoration, des affiches, des papiers à usage fiduciaire et des notices d'utilisation ou modes d'emploi à la collecte) à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits.

**Vous pourrez répondre à vos obligations réglementaires avec l'organisme Éco Folio : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)**

Ce logo qui vise à indiquer le pourcentage de fibres issues du recyclage qui entrent dans la composition du produit ou de l'emballage, est indiqué au centre du carré.







## Quelques conseils

### ◆ **Faites un bilan** de vos consommations de papier :

- type de papier utilisé, déchets générés.
- évaluez la gestion des déchets de papier (achat, stockage, communication)
- estimez les quantités de papiers utilisées et les déchets de papiers générés

### ◆ **Recyclez vos cartons et vos papiers !**

Pour choisir votre papier recyclé ou votre papier vierge, prenez soin de vérifier s'ils sont labellisés.

◆ **N'imprimez que si c'est nécessaire**, préférez les impressions recto verso et 2 pages par feuille.

◆ **Pensez à utiliser du papier recyclé !**

◆ **Installez dans votre commerce un casier pour y ranger le papier réutilisable** en brouillon. Certains commerçants réutilisent les chutes de papiers cadeaux pour leurs brouillons.

◆ **Faites de l'archivage dans votre ordinateur** : c'est un réflexe à prendre qui vous permet de faire des économies de papier.

◆ **Réduisez la taille de police de votre texte**, les marges, les mises en page et les réglages standards et faites des aperçus avant impression.

◆ **Communiquez par le biais de communication immatérielle**

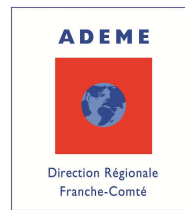
Pour vous permettre d'obtenir des résultats concrets en matière d'éco communication, et de valoriser ces résultats auprès de vos cibles, pour un double bénéfice : image d'entreprise et sensibilisation à la protection de l'environnement. Utilisez les mails, adressez-vous à des sites spécialisés dans la publicité numérique.

◆ **Faites des promotions par mail**. Vous trouverez des informations importantes sur l'écocommunication sur le site de l'ADEME.



## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ De nombreuses enseignes valorisent le verso des papiers comme brouillons, ont supprimé le fax.
- ✓ La sellerie et la Mercerie Gauthier se sont **informatisés en 2011** et ont ainsi dématérialisés certains documents.
- ✓ Style utilise à 100% du papier recyclé, récupéré



## Fiche 6 : Mieux consommer

### Pour mieux se repérer



#### Qu'est ce que l'empreinte écologique?

C'est un calcul qui vise à traduire de manière concrète et compréhensible l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes. Elle évalue la surface totale requise par notre mode de vie pour répondre à notre besoin d'énergie, mettre en place des infrastructures, ou encore produire les ressources que nous utilisons. Pour calculer votre empreinte écologique, rendez-vous sur le site de Cité science [www.cite-sciences.fr](http://www.cite-sciences.fr) ou de WWF [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

#### Les quatre « R » du développement durable

- « R » comme réduire ses déchets et améliorer ses habitudes de consommation
- « R » comme réutiliser plutôt que jeter à la poubelle
- « R » comme réparer pour réserver la durée de vie de l'objet
- « R » comme recycler en respectant les règles de tri



#### Les écolabels officiels

Les écolabels ont pour but de guider les choix de consommation en direction de produits plus respectueux de l'environnement. Ces labels prennent compte l'ensemble du cycle de vie d'un produit afin de mesurer leur impact négatif sur l'environnement en comparaison d'autres articles présents sur le marché.



La marque **NF Environnement** est présente sur le marché français.



#### Les labels alimentaires

Les produits contenant ce logo sont composés d'au moins 95 % d'ingrédients issus d'un mode de production biologique, c'est à dire un mode de production soucieux des équilibres naturels (absence de pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM, limitation des intrants, etc.).

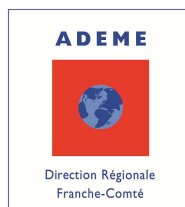


Logo européen pour l'agriculture biologique ; moins exigeant toutefois que le logo français.



#### Les labels concernant le bois

Ces logos, apposés sur du bois ou des produits à base de bois, garantissent la gestion durable des forêts notamment sur la base de critères économiques, sociaux et environnementaux.



## Quelques conseils

- ◆ **Choisissez des fournisseurs qui respectent les critères de développement durable**
- ◆ **Utilisez les écolabels** pour vos produits d'entretien !
- ◆ **Diminuez les quantités d'utilisation des produits d'entretien**
- ◆ **Utilisez des produits sans pile ou avec piles rechargeables**
- ◆ **Renseignez vous et lisez les étiquettes** afin de connaître la nocivité éventuelle des produits sur la santé et l'environnement.

Évitez les produits avec des emballages inutiles. Préférez les emballages recyclables, évitez les aérosols, et surtout, dosez modérément vos produits, afin d'en utiliser le moins possible. Ils seront tout aussi efficaces !

◆ **Pensez au vinaigre blanc pour détartrer**, lutter contre les moisissures dans les joints, faire briller un évier en aluminium, détacher les cuivres... Quant au citron, il possède également des propriétés détartrantes et désodorisantes. <http://raffa.grandmenage.info/>

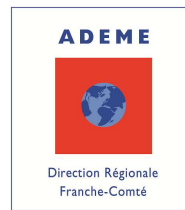
◆ **Pour déboucher un évier ou des toilettes, utilisez plutôt un déboucheur mécanique, un furet, ou un déboucheur ventouse !**

◆ **Évitez le bois exotique** ; il provient de forêts primaires, consommez plutôt du bois local. Préférez des labellisations.

◆ En cas de travaux, si vous refaites vos commerces, **isolez-les**, car à terme, vous pourrez atténuer vos pertes d'énergies. **Installez des doubles vitrages voire des triples vitrages** ; utilisez de la **peinture labellisée** respectueuse de l'environnement.

## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ Certains magasins développent des gammes bio (sacs, savon, huile de lin, textiles bio, produits alimentaires, lentilles oculaires, ...).
- ✓ Biocoop œuvre pour augmenter l'offre de **produits biologiques locaux** et la **pratique du vrac** est très performante avec une augmentation de 40% de l'offre sur l'année 2010.
- ✓ Doubs Pâturages est passé à une offre de 100% de produits bio, fermiers locaux.
- ✓ La franchise Nature et Découvertes a demandé au siège la possibilité de s'équiper avec des meubles faits localement et en bois local (Abandon du stratifié).
- ✓ Le salon de coiffure Nikita utilise des produits ménagers écologiques.



## Fiche 7 : Se déplacer

### À savoir!

Le secteur des transports représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie commerciale et utilise la moitié du pétrole produit dans le monde. Aujourd'hui, on dépense plus pour se déplacer que pour se nourrir. Un déplacement automobiliste sur deux est inférieur à 3 km.

Pour palier les problèmes de congestion des axes routiers, aux problématiques d'émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation d'énergies fossiles, des services de covoiturage ont été mis en place permettant de trouver de partenaires pour voyager ensemble à moindre frais.

💧 **Pensez au covoiturage !** Une voiture moyenne dépense 153 g de CO<sub>2</sub> par kilomètre, soit 7,65 kg pour 50 kilomètres et environ 3 tonnes par an. En utilisant le covoiturage, vous pouvez faire beaucoup d'économies.

### 💧 Prférez le bus à la voiture !

Les transports en commun permettent de faire des économies très sensibles. Pour certains ménages, cela peut aller jusqu'à 200 € (Guide du petit futé des éco gestes). Le réseau de transport en commun d'agglomération Ginko, desservant l'ensemble du territoire communautaire, vous permet de circuler au même tarif dans toute l'agglomération. Avec 57 lignes différentes, et ses 600 points d'arrêt qui desservent 59 communes soit 177 000 habitants, le réseau de transports en commun vous permet de vous déplacer librement, à faible coût, et reste un geste essentiel pour baisser son empreinte écologique.

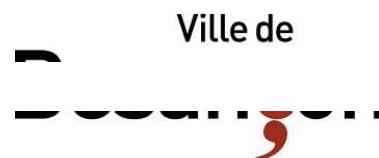
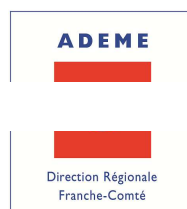
Pensez à consulter le site GINKO, qui vous permet de consulter les horaires, calculer vos trajets : [www.ginkobus.com](http://www.ginkobus.com)

En temps réel, **Tempo** vous informe du temps disponible avant l'arrivée des 2 prochains bus à l'arrêt de votre choix. (lignes 1 à 34 et A, B, C, D)

### 💧 Optez pour le transport à la demande

- N'oubliez pas le service Evolis Gare : un véhicule vient vous chercher à une station Ginko de votre choix dans Besançon et vous dépose en gare au moins 10 mn avant le départ du TGV. Le soir à l'arrivée en gare, même service pour le retour.
- Evolis Ville est un Service assuré par GINKO dédié aux personnes à mobilité réduite. Disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année pour des déplacements d'adresse à adresse partout dans le Grand Besançon.





## Quelques conseils pour encourager vos clients et vos salariés

### 💧 Favorisez le vélo

Une étude de la FUBicy (Fédération des Usagers de la Bicyclette) a montré que les cyclistes ont, en moyenne, un pouvoir d'achat équivalent à celui des automobilistes, qu'ils font moins d'achats par visite, mais reviennent plus souvent et qu'au total, en moyenne, un cycliste ou un piéton dépense plus dans un commerce de proximité qu'un automobiliste.

💧 **Aménagez un espace pour des arceaux à vélo** afin que votre clientèle et vos clients puissent les utiliser.

💧 **Adaptez les plannings de vos salariés** afin qu'ils puissent utiliser les transports en commun et le vélo.

💧 **Encouragez vos salariés en contribuant à leurs abonnements** de train, de bus ou à Velocity (<http://www.velocity.besancon.fr/>) comme l'indique le décret n° 2008.1501 du 30 décembre 2008.

## Quelques conseils pour être un commerçant éco responsable

### 💧 Investissez dans les véhicules propres.

**Les voitures électriques** n'émettent pas de polluants quand elles roulent. Elle est recommandée pour l'usage urbain et bénéficie d'une prime importante de la part de l'État.

**Les véhicules qui roulent au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)** émettent moins de polluant et le prix du carburant est deux fois moins cher. Elles bénéficient de crédits d'impôts de l'État mais consomment 20 % de carburant en plus et il n'existe en France que 2 000 stations service offrant ce carburant.

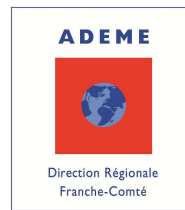
**Les véhicules hybrides** fonctionnent à l'aide de deux moteurs ; un thermique et un électrique. Ce dernier est rechargé par l'énergie du freinage et par le moteur thermique. Le moteur hybride permet de réduire considérablement la consommation (entre 4 et 5 litres aux 100 km, soit 3 litres de moins qu'une voiture essence équivalente) et l'émission de polluants. Vous bénéficiez d'aides de l'État, mais ces véhicules sont relativement chers.

💧 **Préférez la marche à pied, la trottinette et le roller ou le vélo**, 30 minutes de marche à pied par jour est nécessaire à l'équilibre physique. Ces modes de transports sont pratiques, ne polluent pas. Les utiliser régulièrement permet d'économiser plusieurs centaines d'euros.

💧 **Privilégiez des produits locaux pour éviter les kilométrages.**

💧 **Pensez à mettre en place un Plan de déplacement d'entreprise** : il vous permettra d'optimiser les déplacements au sein de votre entreprise. Un guide peut vous être envoyé suite à une demande auprès du service des Transports du Grand Besançon au 03 81 65 02 48.

💧 **Adoptez une conduite souple qui vous permette de moins consommer.** Je démarre en douceur, je conduis en souplesse, j'évite de pousser le régime du moteur, je n'abuse pas de la climatisation, je coupe le moteur quand je m'arrête longtemps. Une conduite agressive en ville augmente la consommation de 40 % soit 4 € de dépense inutile pour 100 km.



💧 **Si vous devez aller en ville, pensez au vélo à assistance électrique.** Vous accédez au plus près du point de livraison. Des entreprises positionnées sur la livraison de colis à l'aide de vélo sont présentes sur le territoire bisontin. Renseignez-vous !

💧 **Privilégier les visioconférences aux déplacements,** (Skype, ou autre) pour éviter les déplacements lors des réunions. C'est aussi du temps gagné et de la fatigue en moins.

💧 **Privilégiez des fournisseurs qui utilisent des modes de transports respectueux de l'environnement.**

💧 **Mutualisez vos livraisons.**

💧 **Choisissez la taille du véhicule utilitaire en fonction de son utilisation et s'organiser pour faire des tournées à plein.**

💧 **Faites appel à un véhicule dans le cadre de l'autopartage.** Un service de véhicules en autopartage existe sur Besançon - Renseignement : <http://besancon.citiz.coop/>

## Pour aller plus loin

Le **comparateur éco déplacements** ([www.ademe.fr/eco-deplacements](http://www.ademe.fr/eco-deplacements)) et la **calculatrice écodéplacements** ([www.ademe.fr/calculatrice-ecodeplacements](http://www.ademe.fr/calculatrice-ecodeplacements)) vous permettent de connaître l'impact environnemental de vos déplacements habituels et obtenir une bonne estimation de vos dépenses, du gaz à effet de serre dépensé et de la quantité de carburant consommé. Il vous permettra d'envisager des marges d'économies.



## Des initiatives du réseau commerces éco citoyens

- ✓ Le gérant de l'atelier Contrast commerçant se déplace en roller.
- ✓ Les Barbiers de Saint Amour ont mis en service des vélos électriques pour leurs salariés et clientèle.
- ✓ De nombreuses enseignes font appel au service de livraisons par Roulelec.
- ✓ Biocoop et la gérante de la droguerie (qui abandonné en 2010 sa voiture) ont recours à Autocité
- ✓ La pâtisserie Grandvoinet encourage son personnel au **covoiturage** et
- ✓ Les Sandales d'Empédocle ont mis en place un PDE qui abouti à une réorganisation interne.